



# **COMMISSION DES FINANCES** **du Mardi 12 Septembre 2017**

**Présents** : Marc GUICHOU, Gérard GONZALEZ, Andrée BRESSOLLES, Jean-Pierre MASSE, Amélia KOSTMANN.

## **Ordre du jour**

- Annexe 5

**Révision Annexe 5 pour la saison 2017/2018**

# ANNEXE 5 – 2017/2018

## Dispositions Financières

### **COTISATIONS**

#### **A – CLUBS LIBRES**

Engagements :

- Championnat Excellence	200,00
- Championnat 1 <sup>ère</sup> Division	180,00
- Championnat Promotion 1 <sup>ère</sup> Division	160,00
- Championnat 2 <sup>ème</sup> Division	150,00
- Championnat U19	} District Midi-Toulousain
- Championnat U17	
- Championnat U15	
- Championnat U13	50,00
- Championnat U11	30,00
- Catégorie U9	25,00
- Catégorie U7	20,00
- Coupe de l'Ariège 1	90,00
- Coupe de l'Ariège 2 (sous réserve)	70,00
- Coupe de l'Ariège U17	30,00
- Coupe de l'Ariège U15	25,00
- Foot en salle	60,00
Cotisation Annuelle :	
- par club	200,00
Caisse de Solidarité (obligatoire)	
- par équipes seniors et U19 à U17 engagées	40,00
Frais de gestion par licences (toutes licences)	2,00
<b>B – MEMBRES INDIVIDUELS</b>	
- Cotisation District (obligatoire pour tous les membres du CD et des Commissions)	30,00

## AMENDES ADMINISTRATIVES

### Non fourniture dans les délais des documents suivants :

Non transmission des résultats (FMI) avant le DIMANCHE 20h	20,00
Si la tablette ne fonctionne pas :	
- Non envoi d'une feuille de match par le club recevant, Cachet de la Poste faisant foi, par jour de retard à compter du MARDI	20,00
Par semaine	100,00
Plafonné à	250,00
- Non envoi d'une feuille de match - Foot Animation	15,00
- Falsification d'une feuille de match (club responsable) : minimum	300,00
Non inscription sur Footclubs de l'engagement des équipes	100,00
Non mise à jour du listing « membres du club » sur Footclubs (responsable école de foot, éducateurs, responsable PEF Organisation – fonction : membres du club et licenciés)	50,00
Licence de joueur manquante seniors	20,00
• si enregistrement effectué avec + de 30 jours	50,00
• si enregistrement effectué avec - de 30 jours	30,00
Licence de joueur manquante jeunes de 6 à 19 ans	15,00
• si enregistrement effectué avec + de 30 jours	40,00
• si enregistrement effectué avec - de 30 jours	30,00
Dirigeant inscrit sur la FDM sans numéro de licence ou CNI	25,00
Joueur non licencié ayant participé à la rencontre et plateaux	150,00
Licence obtenue à l'aide de faux renseignements (au club) : minimum	300,00
Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) : minimum	300,00
Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	300,00
Absence n° licence délégué à la Police	20,00
Absence délégué à la Police	40,00
Absence Arbitre Assistant	40,00
Absence n° licence Arbitre Assistant	20,00
Absence accompagnateur Jeunes Foot d'animation	40,00
Absence n° licence Accompagnateur Jeunes Foot d'animation	20,00
Absence non excusée à l'Assemblée générale du District (par club)	150,00
Absence non excusée à convocation d'une instance	
- par personne convoquée	50,00
- pour un arbitre (à son club), pour un arbitre indépendant (cda) (non désignation)	2 matches de susp.
Défaut de présentation de licence lors d'une convocation devant une commission (par licence manquante)	15,00
Défaut équipes de jeunes (par équipe manquante)	40,00
Non saisie du résultat d'une rencontre sur Internet (FDM manuelle) Ou FMI avant 20h le dimanche soir	30,00
Demande de modification d'une rencontre,	
• sénior : demande effectuée avant le 30 sept. de la saison en cours	gratuit
• jeunes : demande effectuée avant le 30 oct. de la saison en cours	gratuit
• demande effectuée dans les délais (+ de 10 jours)	
- Changement de Dates,	20,00
- Changement sur le Week-end	25,00
• demande effectuée Hors délais (- de 10 jours)	40,00

## FORFAITS

1 <sup>er</sup> forfait équipes seniors	100,00
2 <sup>ème</sup> forfait équipes seniors et forfait général (excellence, 1 <sup>er</sup> et Promotion 1 <sup>er</sup> Division)	100,00
3 <sup>ème</sup> forfait équipes seniors et forfait général (2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Division)	100,00
Forfait au cours des 2 dernières journées de championnat seniors	500,00
Forfait d'une équipe Futsal :	
1 <sup>er</sup> forfait	50,00
2 <sup>ème</sup> forfait	80,00
3 <sup>ème</sup> forfait et forfait général	100,00
1 <sup>er</sup> forfait équipes jeunes U13 à U19, féminines	50,00
2 <sup>ème</sup> forfait équipes jeunes U13 à U19, féminines	50,00
3 <sup>ème</sup> forfait et forfait général équipes jeunes U13 à U19, féminines	40,00
Forfait au cours des 2 dernières journées de championnat jeunes et Féminines	250,00
Forfait Match de Coupe seniors	150,00
Forfait Match de Coupe Jeunes U13 à U19, féminines et futsal	50,00
Forfait à partir des ½ finales de Coupes U15, U17, U19 et séniors	300,00

## ABSENCE D'ARBITRES (par arbitres manquants)

Excellence	120,00
1 <sup>ère</sup> Div. – Promotion 1 <sup>ère</sup> Div.	60,00

Les taux sont doublés pour la 2<sup>ème</sup> année d'infraction, triplée pour la 3<sup>ème</sup> et quadruplée pour les années suivantes

## DROITS DIVERS

Réclamations	
Seniors	50,00
Jeunes	35,00
Non confirmées	25,00
Frais devant la Commission Départementale d'Appel :	
Frais de dossier Appel	65,00
Frais de dossier administratif	55,00
Ouverture de Dossiers	
Litige et Discipline Joueurs	25,00
Discipline Dirigeant et Dossier administratif	43,00
Frais de notification (suspension > à 4 matchs)	6,00

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Le Secrétaire Général

Le Président de la commission  
Des finances

Le Président du District de foot de  
l'Ariège

**Gérard GONZALEZ**

**Marc GUICHOU**

**Jean-Pierre MASSE**